

NOTRE ASSOCIATION

Créée en 2015 l'association Symbiose Allier agit dans le domaine de l'environnement en intégrant les activités rurales représentées par l'agriculture, la sylviculture, l'apiculture, etc. Ces actions lui ont valu d'être agréée association protection de l'environnement en 2020.

11 membres fondateurs sont à l'origine de sa création soit une palette d'acteurs du territoire départemental : agriculteurs, forestiers, chasseurs, coopératives, négociants agricoles, chercheurs, grand public, etc.



Ensemble, concilions des activités rurales de qualité avec la protection de l'environnement

Vous souhaitez nous contacter et/ou adhérer :

www.symbioseallier.fr



SYMBIOSE ALLIER
60, Cours Jean-Jaurès-BP 1727
03017 Moulins Cedex
symbiose.allier@gmail.com
06 10 79 10 96

PLAN RÉGIONAL D'ACTION (PRA) PAPILLONS DE JOUR : LE CUIVRÉ DES MARAIS



Un projet porté par Symbiose Allier en partenariat avec la Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny



Financé par la région AURA, la DREAL AURA, et le Conseil Départemental de l'Allier

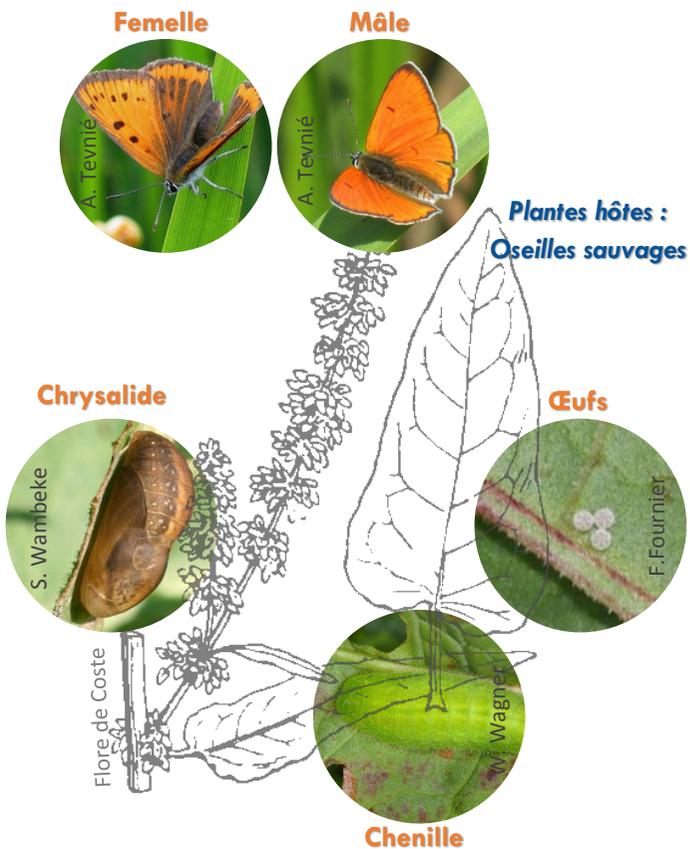


LE PAPILLON

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est une espèce patrimoniale présente dans l'Allier. C'est un petit papillon de jour reconnaissable par la **couleur orange du dessus des ailes**. La femelle présente des taches brunes sur le dessus des ailes postérieures, tandis que le mâle est entièrement orange.

Cycle de vie

(2 générations annuelles)



TERRITOIRE ET HABITATS

L'**habitat** privilégié du Cuivré des marais est la **prairie humide**. En général, il occupe des zones humides ouvertes comme des queues d'étangs, fossés humides, etc. Son caractère très mobile lui permet de coloniser même temporairement de nombreux habitats.

Dans l'Allier, il est surtout présent en **Sologne bourbonnaise** et sur le **Val d'Allier**.



En chiffres : Aujourd'hui, le cuivré des marais est présent dans plus de 30 communes du département, et ce chiffre augmente régulièrement, signe d'une dynamique positive.

AGRICULTURE

Dans le département, l'**habitat** du cuivré des marais se trouve **majoritairement en zone agricole**. L'objectif du PRA est donc de **travailler avec les agriculteurs**, dont les exploitations abritent le papillon, à la **conservation d'un habitat favorable** à l'espèce.

Actions du PRA

Inventaire à l'échelle départementale (connaissance de l'espèce, de l'état des populations)

Sensibilisation du monde agricole aux espèces, habitats sensibles (cuivrés des marais, zones humides)

Lien agriculture et environnement

Mise en place de pratiques favorables à l'espèce (maintien du milieu ouvert, adaptation de la date de fauche, etc.)